



QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE

PUBLICATION: 23 JANVIER 2008

LA SANCTIFICATION DU JOUR DU SEIGNEUR

Le 10 novembre 1995, à la suite du Synode diocésain (1987-1990), je publiais un mandat pastoral sur la revalorisation du rassemblement dominical. Les situations sociales et religieuses ont beaucoup changé depuis ce temps; des difficultés d'application de ce mandement m'ont été rapportées; j'ai dû donner à quelques reprises des dispenses afin de répondre aux besoins spirituels et pastoraux de certaines communautés. Le 31 mai 1998, Sa Sainteté Jean-Paul II publiait une lettre apostolique sur la sanctification du dimanche. À sa suite, je veux, en modifiant le mandat pastoral de novembre 1995, ouvrir à nouveau une réflexion, non seulement sur le rassemblement dominical mais sur la sanctification de nos dimanches.

QUE DEVIENNENT NOS DIMANCHES?

À plusieurs reprises je suis revenu dans mes divers communiqués sur la merveille du Jour du Seigneur, en particulier dans mon deuxième livre portant sur l'espérance, car notre façon de vivre le Jour du Seigneur devient un signe d'espérance pour tous nos contemporains et contemporaines. En toute confiance et simplicité, je m'adresse à tous pour qu'en notre âme et conscience, nous puissions nous dire si notre manière de vivre aujourd'hui le Jour du Seigneur contribue à sanctifier nos dimanches respectifs. Que nous participions ou non aux divers rassemblements dominicaux, nos dimanches ont-ils un sens spécial au coeur de notre semaine, au coeur de notre vie? Tout comme vous, je sais que nos traditions et nos législations ont comme remodelé nos dimanches: les heures de travail, l'ouverture des commerces, les activités sportives et culturelles ont modifié nos façons de faire, mais alors, en toute vérité, que sont devenus nos dimanches? Un jour de repos, un jour de relâche, un jour de famille, un jour de prière, un jour de bénévolat ou tout simplement un jour comme les autres? Donc le premier élément de cette réflexion, c'est de nous dire en toute honnêteté comment nous vivons nos dimanches. En quoi nos dimanches sont-ils sanctifiés? En quoi sont-ils consacrés à glorifier Dieu personnellement et communautairement? En quoi sont-ils des « signes d'espérance » pour un meilleur avenir?

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Les recommandations du Synode diocésain et du mandement de 1995 se voulaient des éléments pour renouveler nos rassemblements: que la beauté de nos célébrations l'emporte sur le nombre de célébrations qui contribue à l'émiettement de nos communautés, qu'une équipe liturgique soigne les préparatifs de la célébration dominicale en retenant des chants significatifs et rassembleurs, que

l'homélie soit simple mais nourrissante, que chaque personne baptisée se sente vraiment chez elle et qu'elle puisse participer pleinement à toute célébration. Pour atteindre de tels objectifs, à l'exception de quelques paroisses plus peuplées, une seule célébration paroissiale semblait suffire. Bien que le nombre de célébrations ait été abaissé au cours des dernières années, nous avons présentement quarante-quatre célébrations dominicales, 22 le samedi soir et 22 le dimanche matin, pour les quelque 15 000 personnes qui y participent. S'il y a moins de 25% de personnes baptisées à participer à ces rassemblements, que deviendront dans quelques années nos communautés chrétiennes et même nos églises? C'est là un deuxième élément de ma réflexion: il s'adresse donc à l'ensemble des personnes baptisées pour que nous fassions de nos messes dominicales des célébrations vivantes et bien préparées par nos équipes liturgiques. Ne désertons pas nos rassemblements. Ils sont tellement précieux pour rencontrer nos frères et nos sœurs, pour écouter la Parole de Dieu et recevoir l'Eucharistie. Les célébrations dominicales à l'église doivent avoir priorité sur celles que nous pourrions faire dans les foyers et les maisons de santé: dans ces milieux, les célébrations peuvent avoir lieu sur semaine. Le Congrès d'orientation pastorale 2006 est clair à ce sujet.

CÉLÉBRATIONS DU SAMEDI SOIR

Afin de faciliter tous ceux et celles qui ne pouvaient participer aux rassemblements dominicaux pour des raisons de voyage, d'activités spéciales ou encore de travail, le Saint-Siège a permis depuis près de quarante ans que des célébrations puissent avoir lieu à un titre spécial le samedi soir, laissant à chaque évêque le soin de fixer l'heure du début des messes dominicales. Mais ce qui devait être une norme exceptionnelle, est devenue une règle générale. Après plusieurs consultations, je précise qu'à partir du 4^e dimanche de l'Avent 2007, soit le 23 décembre 2007, seules les messes qui sont célébrées après 16 heures le samedi, sont messes dominicales. Il revient aux équipes d'animation pastorale et aux équipes liturgiques de fixer l'horaire des célébrations, en se concertant avec les paroisses des alentours. Que cet élargissement des heures de célébrations ne soit pas un motif pour multiplier les célébrations ou pour demander aux prêtres de célébrer plusieurs messes. Ce rajustement est fait pour mieux préparer ces célébrations: les présidents d'assemblées qui sont modérateurs de trois ou quatre paroisses ne devraient pas être obligés de se précipiter vers une autre église pour une autre célébration, sans avoir eu le temps requis pour rencontrer les fidèles de la communauté et échanger avec eux. Si la législation de l'Église (canons 905 et suivants) stipule qu'il n'est pas permis à un prêtre de célébrer plus d'une fois par jour, sauf en cas de nécessité et de pénurie de prêtres, et que le prêtre doit dûment se préparer par la prière à célébrer le sacrifice eucharistique et de rendre grâce à Dieu après la célébration, je précise qu'aucun prêtre ne doit être contraint à célébrer plus de trois messes en fin de semaine, surtout le même jour.

ADACE (ASSEMBLÉE DOMINICALE EN ATTENTE DE CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE)

Je rappelle qu'en l'absence de célébration eucharistique, une assemblée dominicale peut être tenue en l'église paroissiale, ce que l'on appelle les ADACE. Je demande à chaque équipe d'animation pastorale de préparer des personnes qui seraient aptes à l'animer. Ces ADACE ne doivent pas avoir lieu deux dimanches consécutifs dans la même paroisse, et les fidèles doivent être bien préparés à ces célébrations. On insistera sur la richesse de la Parole de Dieu, partagée et célébrée ensemble.

MARIAGE ET FUNÉRAILLES

Pour laisser la meilleure place au rassemblement dominical, l'on évitera les célébrations de mariage ou de funérailles le Jour du Seigneur, à moins qu'elles soient bien intégrées pastoralement aux célébrations dominicales.

Que le Jour du Seigneur continue d'être sanctifié par tout notre diocèse chaque semaine!

+ François Thibodeau

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston